

FORUM DES MASTERS

QUEL MASTER APRÈS MA LICENCE ?



Présentation de la procédure de candidature en première année de master



MON MASTER

Mauricette Chignardet

Chargée d'Orientation et d'Insertion

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants

Principes généraux et nouveautés 2025

- Passage obligé depuis 2023 par la plateforme *monmaster.gouv.fr* pour candidater en 1ere année de master, sauf exception (*formations exclusivement en FC, certaines formations à vocation internationale, écoles de journalisme*). Ne concerne que le DNM (diplômes visés par l'état)
- Un calendrier de candidature national unique :
du 25 février au 24 mars 2025
- Constitution par les candidats d'un seul dossier.
- **Tableau de bord** étudiant pour suivre ses candidatures
- **Phase complémentaire** du 17 juin au 17 juillet 2025

Quelques éléments de debriefing de la campagne 2023-2024



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE FLASH DU



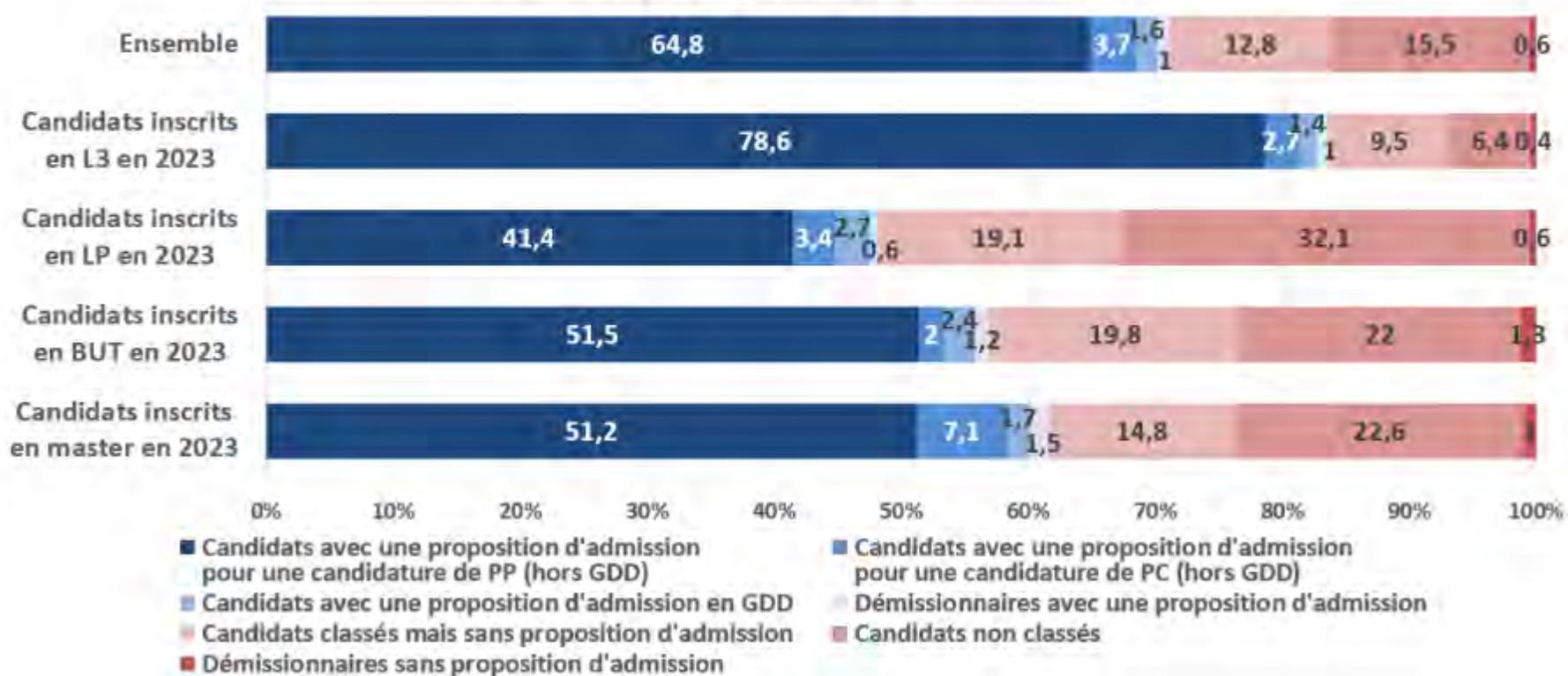
Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

N°33

Décembre 2024

Mon Master 2024 **Les propositions d'admission en master**

Répartition des propositions d'admission par phase selon l'origine des candidats





À l'issue de la campagne, 71 % des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission sur Mon Master et 60 % en ont accepté une. Ainsi, 140 000 candidats ont accepté définitivement une proposition reçue sur la plateforme, et plus de 9 acceptations sur 10 correspondent à des candidatures formulées en phase principale. À ces acceptations s'ajoutent 3 500 recrutements hors plateforme. Cette campagne est marquée par l'introduction d'une phase complémentaire et l'ajustement de la procédure d'admission pour les candidatures en alternance.

Quatre candidats sur dix ont reçu une proposition d'admission dès le premier jour de la phase principale

Neuf acceptations sur dix correspondent à des candidatures formulées en phase principale

Principes généraux

- Les candidats sans solution conservent la possibilité (sous conditions) de saisir le rectorat (dès la mi juillet 2025) pour se voir proposer des solutions alternatives.
- Pas de classement des candidatures via un algorithme : les classements sont réalisés par des commissions d'examen des vœux. Un fichier de classement est téléversé ensuite sur la plateforme.
- Optimisation de l'attribution des places (hors formation en alternance) : au fur et à mesure des désistements, acceptations et démissions, les candidats classés sont appelés en fonction de leur rang de classement (délai de confirmation limité).

Affichage et consultation de l'offre master

- Les candidats peuvent consulter l'offre nationale de master via ***monmaster.gouv.fr*** à compter du **03/02/2025**
- **Informations disponibles :**
 - Capacité d'accueil limitée (CAL)
 - Mentions de licences conseillées
 - Modalités d'enseignement (FI statut étudiant, FC, alternance)
Modalités de recrutement (dossier ; examen ; oral...)
 - Connaissances et compétences attendues du candidat
 - Critères généraux d'examen des candidatures etc...

CAL et COL ?

- La « **capacité d'accueil limitée** » (CAL) : nombre total de places dans le master
- la « **capacité offerte limitée** » (COL) : nombre de places proposées sur la plateforme

Peut être inférieure à la CAL (pour permettre l'inscription des redoublants, l'accès aux étudiants étrangers...) mais pourra être relevée jusqu'à la CAL pendant la procédure (libération de places)

RECHERCHE

(nom de la formation, mots-clés, nom de l'établissement, ville...)



Veillez compléter ce champ.

★ Voir mes favoris (0)

Quel master après ma licence ?

La plateforme « Mon Master » vous permet :

- de consulter l'intégralité des diplômes nationaux de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur accrédités
- de déposer vos candidatures pour l'accès en première année de master
- d'être accompagné par les services rectoraux dans le cas où vous n'auriez reçu aucune réponse positive à vos candidatures

Filtrer

Mention
Nom de la formation

Parcours
Nom de la formation

Établissement
université d'orleans

Ma licence
Sélectionner

Modalité d'enseignement
Sélectionner

Localisation de l'établissement / lieu de formation
Ville

RECHERCHE...



Trier par Pertinence

★ Voir mes favoris (0)

Votre recherche a donné 38 résultats

RENTÉE 2023

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ ★

Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt

Université d'Orléans
Orleans (45)

EN SAVOIR PLUS

RENTÉE 2023

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ ★

Automatique, robotique

Université d'Orléans
Orleans (45)

EN SAVOIR PLUS

RENTÉE 2023

DRIT, ECONOMIE, GESTION ★

Comptabilité - contrôle - audit

Université d'Orléans
Orleans (45)

EN SAVOIR PLUS

Plusieurs filtres possibles

Pour bien comprendre

En phase principale, vous pourrez faire 15 vœux FI (formation initiale statut étudiant) + 15 vœux FA (formation en alternance) au maximum

Le décompte se fait à la mention (exemple si un Master d'une mention X dans une université propose 3 parcours et que vous candidatez à ces 3 parcours, il ne sera compté qu'un vœu).

Conseil : faites au moins 5 vœux (dont au moins 2 mentions/2 villes) pour pouvoir, le cas échéant, saisir le Recteur si vous n'avez aucune acceptation à l'issue de la procédure

Pour bien comprendre

- **Possibilité de candidater :**
 - à la mention
 - ou au parcours d'une mention si plusieurs parcours proposés
 - ou sur un site (cas d'une même formation proposée sur plusieurs sites, exemple master MEEF 1^{er} Degré : prévoyez une candidature par centre, bonus points pour centres proximité)

Cas d'un master proposant plusieurs parcours avec candidature demandée au niveau des parcours : le candidat peut candidater dans plusieurs parcours.

Le système du portail commun à capacité différenciée permet à un même étudiant de candidater dans plusieurs parcours mais la CEV ne produit qu'un seul classement.

Se préparer à candidater

- Plateforme monmaster.gouv.fr du 25/02/2025 au 24/03/2025
- Candidats concernés : les candidats titulaires (ou en préparation) d'un diplôme national de licence ou équivalent, les étudiants de nationalité européenne et les étudiants ressortissant de pays non couverts par Etudes en France.
- Candidats exclus :
 - Candidats non européens dont le pays est couvert par EEF.
 - Étudiants autorisés à redoubler
 - Candidats à l'admission via une VES/VAP ou VAE.
 - Étudiant bénéficiant d'un accès réservé (ex : CMI)

- Informations demandées au candidat :
 - Pièces obligatoires (CV, relevés de notes).

Conseil, si ce n'est pas encore fait demandez maintenant (dès les résultats) à votre scolarité votre relevé de notes du semestre 5 (et des autres semestres le cas échéant),

si vous deviez ne pas disposer d'un des relevés de notes, prévoyez d'expliquer son absence.

Se préparer à candidater

- Informations demandées au candidat (visibles uniquement lorsque la plateforme de candidature ouvrira le 25 février) :

- Chaque master pourra demander des informations et des pièces supplémentaires (choix de pièces dans une liste avec possibilité de rendre ces pièces obligatoires ou non ; possibilité de rajouter 2 pièces ne figurant pas dans la liste).

Par exemple : lettre de motivation, projet de recherche, dossier de travaux artistiques, résumé de travaux de recherche de Licence, avis de poursuites d'études signé par un enseignant...

- Possibilité de mettre des questions auxquelles vous devrez répondre.

Candidater en phase principale

- Avant dépôt du dossier, vérification, via une série de questions, que l'étudiant peut candidater.
- **Création d'un compte par le candidat** : informations à renseigner obligatoirement et dépôt de pièces selon ce qui est demandé.
- Des informations personnelles seront à saisir : sportif de haut niveau, artiste confirmé, boursier, situation de handicap, volonté de demander une césure sitôt après l'inscription...

**CES INFORMATIONS NE SERONT PAS VISIBLES PAR LA COMMISSION
D'EXAMEN DES VŒUX (CEV)**

Candidater en phase principale

- Possibilité de déposer 15 candidatures à des masters non proposés en alternance et 15 candidatures supplémentaires à des masters proposés en alternance (**décompte des candidatures au niveau de la mention**).
- Pas de hiérarchisation des candidatures.

La commission d'examen des vœux d'un Master auquel vous avez candidaté ne saura pas votre plan A, B, C etc...elle ne saura même pas où vous avez candidaté ailleurs

Candidater en phase principale

- **ATTENTION APRES LE 24 MARS LES CANDIDATURES SERONT CLOSES**

- Vous ne pourrez pas revenir dans votre dossier pour faire des modifications
- Vous ne pourrez pas ajouter des pièces manquantes ou arrivées après cette date
- La commission d'examen des vœux (CEV) pourra vous demander des pièces en prenant contact avec vous (exemple résultats semestre 6), ou vous proposer un entretien.

DONC SOYEZ ATTENTIFS A VOS MAILS ENTRE

le 31 mars et le 1^{er} juin

ATTENTION

Vous ne déposerez **qu'un seul CV** sur la plateforme pour toutes vos candidatures (sauf demande de la commission d'examen des vœux pour avoir un CV particulier, ex en anglais)

Votre CV doit ainsi pouvoir répondre à toutes vos candidatures !

La lettre de motivation prend alors un rôle encore plus important (si elle est demandée)

Candidater : la lettre de motivation

Au-delà des éléments incontournables comme votre vif intérêt pour ce master, votre projet professionnel post Master, vos connaissances et compétences acquises parfaitement adaptées pour ce master... il faudra expliciter les éléments caractéristiques (ou complémentaires) de votre CV qui font de vous le-la candidat-e idéale.

Attention au style et à la qualité de votre rédaction (faites vous relire si besoin... par quelqu'un qui ne fait pas de fautes !)

et attention aux copier-coller malencontreux (je candidate à un master d'Orléans et ma lettre porte sur le même Master mais à Nantes....)

Examen et classement des candidatures (phase principale)

- Formations initiales (non proposées en alternance) : examen des candidatures et classement du **31/03/2025 au 1er/06/2025**. **Envoi des réponses aux candidats** (« oui » ou « sur liste d'attente » ou « non ») et réponse de ceux-ci **du 02 au 16/06/2025**.
- Formations proposées en alternance : examen des candidatures à partir du 31/03/2025, information des candidats répondant aux attendus à partir du **2/05/2025**, **candidats placés sous le statut « en recherche de contrat »**. Vous avez alors **6 semaines pour déposer votre proposition de contrat** (information d'acceptation du contrat dans les 8 jours). Réponse d'admission le 13 juin 2025
- Les dossiers pourront être signalés comme « complets » ou « incomplets » (**la CEV décide si elle accepte d'examiner les dossiers incomplets**).

Examen et classement des candidatures (phase principale)

- Les candidatures retenues par les CEV doivent être classées ou listées (FA).
- Les rejets sont motivés
- Possibilité de paramétrer des convocations à des entretiens ou à des examens.
- Pour les formations hors alternance, le classement des candidats sera réalisé au moyen d'un fichier téléversé dans la plateforme (avant le 01/06/2025).

- **Réponse des candidats** : soit un « **oui** » ferme (définitif), soit un « **oui sous réserve** (provisoire) », soit un **refus**.
- En cas de « oui » ferme, toutes autres propositions d'admission sont supprimées et le candidat est retiré des listes d'attente sur lesquelles il était placé.
- En cas de « oui sous réserve » : vous ne pouvez le dire que pour une seule candidature et le candidat reste présent sur les listes d'attente.

ATTENTION Au terme de la phase principale d'admission votre acceptation devient définitive et vous pourrez/devrez vous inscrire

Points de vigilance :

- Vous ne pouvez accepter définitivement qu'une seule proposition. Les autres places que vous occupez sont alors réaffectées à d'autres candidats.
- Vous ne pouvez accepter provisoirement (oui sous réserve) qu'une seule proposition. Vous devez alors indiquer sur la plateforme les candidatures encore en attente que vous souhaitez conserver.
- Les délais de réponse sont les suivants :
Pour une proposition reçue avant le 16 juin inclus, vous devrez vous prononcer au plus tard le 18 juin, à 23 h 59 (heure de Paris) ; Au-delà phase complémentaire,

Phase complémentaire d'admission

Du 17 juin au 17 juillet 2025

Du 17 juin au 23 juin : **phase de candidature → 10 vœux possibles** (+10 vœux en alternance)

Ce sera à vous de **classer par ordre de préférence vos candidatures** (celles en liste d'attente et les nouvelles candidatures pour des masters indiquant qu'il leur reste des places (ceci favorisera la gestion des désistements). Attention vos candidatures en liste d'attente seront automatiquement classées en bas de la liste (10 vœux max), à vous de les déplacer, si besoin, par rapport aux nouvelles candidatures que vous réaliserez

Stratégie à avoir selon votre rang de classement en listes d'attente sur des masters pas encore complets. Envisager ou non de nouvelles candidatures

Du 24 juin au 7 juillet **examen des candidatures**

Dès le 8 et jusqu'au 17 juillet **phase d'admission**

Le service de la DOIP est aussi à votre disposition pour vous accompagner dès le 17 juin pour gérer une situation de non admission en fin de phase principale

Fin de la phase d'admission

ATTENTION

Au terme de la phase d'admission (17/07/2025) :
si vous avez accepté provisoirement une proposition d'admission (oui sous réserve, non confirmée ensuite par vous), celle-ci est considérée comme acceptée définitivement et **vous devez vous inscrire** auprès de l'établissement concerné ;

Du 18 juillet au 31 août 2025, phase de gestion des désistements

Si vous n'avez aucune proposition, vous recevrez une notification de non admission qui vous permettra, si vous remplissez les conditions, de **saisir le Recteur**.

Début de la phase des inscriptions administratives généralement en juillet (vous recevrez un lien de la plateforme après votre acceptation définitive et sinon renseignez vous auprès de votre université d'accueil)

Le candidat sera contacté s'il ne s'est pas inscrit (**attention** il sera démissionné s'il ne répond pas ou s'il déclare renoncer à son inscription).

Saisine du Recteur : possible à partir **de la mi juillet 2025**.

Candidats concernés : ceux n'ayant reçu aucune proposition en phase principale et que des refus en phase complémentaire et qui remplissent les **conditions** de la saisine.

CONDITIONS

- 1. Le nombre de candidatures doit être au moins au nombre de 5
- 2. Porter, pour cinq d'entre elles, sur des mentions de master compatibles avec la mention de votre Licence (cette compatibilité étant définie par l'annexe de l'arrêté du 6 juillet 2017 modifié)
- 3. Vos candidatures doivent concerner au moins deux mentions de master distinctes
- 4. Vos candidatures doivent avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.

En cas d'erreur ou de malentendu

Une seule adresse contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr



Derniers conseils

- Informez vous au maximum pour bien comparer les offres de Master
- Echangez avec des étudiants actuellement inscrits dans le master que vous visez (peut être à l'occasion de ce forum)
- Projetez vous au-delà du master pour bien avoir en tête les objectifs liés à cette formation
- Ne candidatez à un Master que si vous êtes sûr-e-s d'accepter d'y aller s'il devait être le seul que vous sélectionnez
- Ne restez pas dans le doute pour votre CV, votre lettre. Demandez conseil si nécessaire à vos enseignants ou auprès de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) qui vous accueille dès à présent



ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE DOIP

Des ateliers dédiés vous sont accessibles via le lien ci-dessous :

[Catalogue des ateliers DOIP](#)



monmaster.gouv.fr
L'adresse unique
pour intégrer un master

**MON
MASTER**